|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **GROUPE** | **4** | **INSECTICIDE** |
| **GROUPE** | **4 12** | **FONGICIDE** |

**TRAITEMENT DE SEMENCES EXTRA**

**Traitements de semence**

**FONGICIDE ET INSECTICIDE**

**SUSPENSION**

**AGRICOLE**

Un produit de traitement de semences pour la suppression de certains insectes broyeurs et suceurs, de même que celle de maladies du soya dans le sol et dans l’air.

**GARANTIE :**

Matière active du traitement de semences, numéro 1 12,1 %

Matière active du traitement de semences, numéro 2 6,2 %

Matière active du traitement de semences, numéro 3 2,1 %

**LIRE L’ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L’UTILISATION GARDER HORS D’ATTEINTE DES ENFANTS ET INTERDIRE L’ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ AVERTISSEMENT — IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

NUMÉRO D’ENREGISTREMENT : **123456** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LA COMPAGNIE CHIMIQUE ABC** 123 rue PrincipaleN’importe où, Qc ABC 123Téléphone : 1-800-123-4567

Pour utilisation dans les installations commerciales de traitements de semences avec équipement isolé pour le transfert lors du mélange, du chargement, de la calibration. Pas de transfert du TRAITEMENT DE SEMENCES EXTRA, toutes les semences traitées avec ce produit doivent être colorées de manière évidente au moment du traitement.

**AVIS À L’UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé seulement selon les directives apparaissant sur l’étiquette. Dans le cadre de la Loi sur les produits antiparasitaires, l’utilisation de ce produit d’une façon autre que celles indiquées sur l’étiquette constitue une infraction. L’utilisateur assume tous les risques à la personne ou à la propriété résultant de toute utilisation de ce produit.

**PREMIERS SOINS**

SI ON SOUPÇONNE L’EMPOISONNEMENT, contacter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Au moment où vous cherchez de l’aide médicale, assurez-vous d’avoir le contenant, l’étiquette ou le nom du produit et le numéro d’enregistrement du produit de contrôle des parasites.

SI LE PRODUIT A ÉTÉ INGÉRÉ, appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir un avis sur la façon de traiter la personne affectée. Si la personne est capable d’avaler, faites-lui boire un verre d’eau. Ne pas forcer la personne à vomir à moins que le centre antipoison ou le médecin l’ait recommandé. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

SI LES YEUX ONT ÉTÉ ATTEINTS, tenir l’œil ouvert et rincer lentement et doucement avec de l’eau pendant environ quinze à vingt minutes. Si c’est le cas, enlever les verres de contact après les cinq premières minutes et continuer à rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir un avis sur la façon de traiter.

S’IL Y A EU CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever les vêtements contaminés, rincer la peau IMMÉDIATEMENT avec de l’eau à profusion pendant quinze à vingt minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir un avis sur la façon de traiter.

SI INGÉRER, déplacer la personne à l’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou l’ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir un avis sur la façon de traiter.

**INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

AVIS AU MÉDECIN : Si le produit a été ingéré, il n’y a pas d’antidote particulier. Si ingéré, donner du charbon de bois médicinal dans une grande quantité d’eau. Traiter selon les symptômes.

**PRÉCAUTIONS**

1. Garder hors de portée des enfants. Nocif pour les humains et pour les animaux.
2. Nocif si avalé, inspiré ou absorbé par la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux. Éviter un contact prolongé avec la peau. Éviter d’inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ou la poussière de semences traitées. Se laver les mains et la figure après la manutention.
3. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou ceux destinés aux animaux.
4. Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu’il entre en contact avec les travailleurs ou autres personnes, soit directement ou par dérive. Seuls les manutentionnaires (mélangeurs, chargeurs et applicateurs) qui portent l’équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans l’aire d’application, durant l’application.
5. Effectuer le traitement dans une aire bien ventilée. Tous les travailleurs (traiteur, nettoyeur, réparateur, personnel d’entretien, ensacheur, empileur, opérateurs de chariot et autres) doivent porter : une combinaison sur une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants qui résistent aux produits chimiques. Comme bonne pratique d’hygiène, il est aussi recommandé de porter un masque antipoussière approuvé par la NIOSH/MSHA durant toutes les activités de travail. Porter un masque antipoussière adéquat au moment de transférer les semences traitées.
6. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou lourdement contaminés avec ce produit. Ne pas les réutiliser. Chaque jour, il faut porter des vêtements fraîchement nettoyés. Ne pas porter des chaussures contaminées. Laver les vêtements au détergent et à l’eau chaude avant de les réutiliser. Ranger et laver tous les vêtements protecteurs séparément du lavage usuel.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

1. Ce produit est toxique pour les poissons et pour les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer ce produit directement à l’eau ou aux endroits où l’eau de surface est présente.
2. La première matière active du traitement de semences est toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus du produit dans les fleurs, sur les feuilles, le pollen et/ou le nectar et provenant d’applications des traitements. La poussière générée durant l’ensemencement ou le traitement des semences peut être nocive pour les abeilles et pour les autres pollinisateurs.
3. La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les animaux sauvages.
4. Toute semence déversée ou toute graine exposée doit être incorporée au sol ou nettoyée afin qu’elles ne demeurent pas en surface.

**RESTRICTONS D’UTILISATION**

1. La semence traitée ne doit pas être utilisée comme aliment pour les humains ou pour les animaux ou pour en extraire de l’huile.
2. Entreposer loin des aliments destinés soit aux humains ou soit aux animaux.
3. Dans le cas de semences traitées avec le traitement de semences Extra, ne pas faire brouter ou nourrir le bétail sur les aires traitées pour une période de 45 jours après le semis.
4. Ne pas semer toute autre culture que le soya en deçà de 45 jours dans les champs où des semences traitées ont été semées.
5. Tous les sacs contenant des semences traitées pour vente ou pour utilisation au Canada doivent porter une étiquette contenant l’information sur le produit.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour obtenir de l’information sur la façon d’éliminer le produit non utilisé ou dont on ne veut plus, contacter le fabricant ou l’autorité provinciale responsable de la réglementation.

Dans le cas d’un déversement ou du nettoyage d’un déversement, contacter le fabricant ou l’autorité provinciale responsable de la réglementation.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT**

Cas des contenants recyclables : Ne pas réutiliser ce contenant à toute autre fin. Il s’agit d’un contenant recyclable. Il doit être rapporté à un site de collecte. Contacter votre distributeur ou détaillant local pour connaître le site de collecte le plus près. Avant de rapporter le contenant au site de collecte s’assurer de le vider, de le rincer à trois reprises et de faire en sorte qu’il ne soit pas utilisé à une autre fin.

S’il n’y a pas de site de collecte dans votre région, éliminer le contenant selon les exigences provinciales.

Pour les contenants consignés : Ne pas réutiliser ce contenant à toute autre fin. Pour élimination, le contenant vide peut être rapporté à l’endroit où il a été acheté (distributeur ou détaillant local).

**EN CAS D’URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN FEU OU UN EMPOISONNEMENT, APPELER AU 800-123-4567.**

**INFORMATION GÉNÉRALE**

Le traitement de semences Extra est un traitement de semences insecticide ou fongicide pour utilisation dans le soya. Le traitement de semences Extra supprime les insectes broyeurs et suceurs par le biais d’une activité de contact et systémique. Le traitement de semences Extra supprime certaines maladies de la semence ou du sol dans le soya. Une couverture complète de la semence offrira la meilleure protection de la semence contre le dommage et la maladie. De plus, cette préparation contient un agent colorant qui donnera une couleur à la semence traitée.

**DIRECTIVES D’UTILISATION**

Ne pas utiliser pour maîtriser les parasites aquatiques.

Ne pas contaminer l’eau d’irrigation, ni l’eau potable, ni les habitats aquatiques en nettoyant les équipements ou en éliminant les déchets.

Pour utilisation en systèmes d’application fermée. Aucun transfert du produit à l’air libre n’est permis.

Directives de mélange : s’assurer que le produit est complètement mélangé avant de l’appliquer. Appliquer le traitement de semences Extra au moyen d’un équipement de traitements de semences hermétique. Une couverture inégale ou incomplète de la semence peut ne pas fournir le niveau désiré de suppression des insectes ou de la maladie. Suivre les directives d’application du fabricant selon l’équipement de traitements de semences utilisé. Laisser sécher la semence avant de l’ensacher ou de l’entreposer dans des contenants de vrac.

**DOSES D’APPLICATION**

Pour supprimer les parasites broyeurs et suceurs, de même que les maladies des semences et celles du sol dans le soya, il faut appliquer 200 ml du traitement de semences Extra par 100 kg de semences.